Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 68 (1929)
Heft: 28

Artikel: Per Alyo (Aigle)
Autor: Marc
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-222644

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

68me ANNEE. — N° 28. *Fondé par L. MONNET et H. RENOU* Samedi 13 juillet 1929.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à
l'Agence de publicité Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : *Suisse,* **un an Fr. 6.—**
six mois, Fr. 3.50 — *Etranger,* **port en sus.**

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

A LA DEMOISELLE AUX FRISONS

VOYONS, Lydie, il ne faut pas que la lettre ouverte que t'adressa Mlle Eugénie dans le *Conteur* du 22 juin te fasse prendre la jaunisse ! Le jour où les femmes seront mêlées directement à la politique, ce sera encore bien pis ! Alors, l'épiderme de la femme qui, jusqu'ici est aussi sensible que susceptible, devra nécessairement se cuirasser, afin d'éviter des guerres incessantes. Du même coup, hélas, la femme perdra peut-être ce qui fait la finesse de ses sens. Elle n'aura plus besoin de torchons à poussière, de décrottoirs et d'écumoires ; elle sera comme les hommes et ne verra plus que les gros tas et les gros verres !

Au lieu de consoler sa femme, Emile-Auguste Rabachons ne fit, par ses explications, qu'augmenter son dépit. En relisant l'article de la demoiselle aux frisons, elle entendait à chaque ligne le reproche de la cousine au régent : « On peut tout ce que l'on veut », refrain qui paraissait prendre le caractère d'un véritable cri de guerre. Elle ne percevait plus que cela et elle en était absolument exaspérée.

Pour ne pas faire explosion — car Lydie aimait à répéter qu'une femme digne doit savoir maîtriser sa langue, — la brave paysanne sortit en disant qu'elle allait porter à manger aux cochons. Deux groins affamés l'accueillirent en grognant furieusement.

— Oui, oui, leur dit Lydie, ce n'est pas seulement les enfants et le ménage qu'il faudrait réduire à leur plus simple expression pour pouvoir faire tout ce que l'on veut, mais c'est encore vous, cochons goinfreurs, qu'il sera nécessaire de supprimer pour que la campagnarde puisse se payer du bon temps ! Le dimanche, les hommes n'ont qu'à « gouverner » leur bétail, matin et soir, et à faucher l'herbe du verger et la barbe de leurs joues. Ceci fait, ils se trouvent libres d'employer leur temps comme bon leur semble. Faut-il leur en faire un grief et prétendre que, parce qu'ils ont le loisir d'aller voter en sortant du culte et de prendre trois décis, ils peuvent faire tout ce qu'ils veulent ? Du reste, je connais trop bien mon mari pour savoir qu'il n'irait pas voter une fois sur dix s'il devait négliger sa campagne. Ah! que les suffragettes laissent mon Emile-Auguste en paix, car je suis sûre que si elles le connaissaient, elles voudraient toutes l'avoir pour mari !

Discuter, batailler, voter, repousser aujourd'hui ce qu'ils accepteront demain ou défaire un jour ce qu'ils ont fait hier, c'est l'affaire des hommes, ajouta-t-elle ; nous, les femmes, continuerons à mouler le monde en élevant la jeunesse et en faisant de la soupe qui puisse s'avaler sans grimaces ! Et si un jour, on nous octroie, malgré nous, le droit de vote, nous, les campagnardes, nous n'en ferons usage que pour aller appuyer un projet de loi prévoyant une école de recrues pour les jeunes filles, à condition que ces « écoles » se fassent exclusivement dans des « trains de campagne », pendant la belle saison, afin que les demoiselles de la ville ne puissent plus venir nous dire : « On peut faire tout ce que l'on veut.» Ce sera un moyen de leur apprendre ce qu'est la vie à proximité de la nature.

Un peu tranquillisée par cette perspective vengeresse, Lydie rentra dans la maison et apostropha son mari en lui disant :

— Il n'a a pas, sans de vaillantes femmes, qu'est-ce que vous deviendriez à la campagne ?

Emile-Auguste acquiesça bien volontiers en souriant :

— C'est certain, il n'y en a point comme vous, puisque chez vous le travail est un véritable culte. Et cela, Aimé Schabzigre peut le publier à tous les vents ! Nous, les hommes, gouvernons le bétail et vous, les femmes, gouvernez la maison tout entière et, par là, le pays lui-même.

Pour copie conforme :

Aimé Schabzigre.

PER ALYO (Aigle)

IAI a quauque senanne lâi a zu per Alyo 'na granta abbayî dâi bouèlan. Tote lè forte coraille dau payî lâi sant vegnâite. L'ètâi courieu de lè vere. L'ètant veingt, treinte, houitanta, ceint, mîmameint mé. L'arrevâvant dein on grand pâilo, sè betâvant lè z'on dèvant le z'autro, ein riond. Adan, ein avâi ion que montâve su on bocon d'ègrâ ; pregnâi onna rioûta que manèyîve quemet on tserroton quand l'ècourdjate, d'amon, d'avau, à otâ, à ïo, à grante z'eimbarje, fredin, fredâ. Ti lè z'autro coo, po lo fére arretâ, sè mettant ti à bramâ ein on iâdzo. Pe rîdo sè dèmenâve et pe rîdo ie bramâvant. Dâi coup, la rioûta allâve tot pllian, adan la beinda po pas èpouâirî clli que la breinâve, allâve pllian assebin. Dâi momeint ie fasant dâi galéze pioulâïe, qu'on arâi quasu de que tsantâvant. Dâi z'autro coup, on arâi djurâ dâi mouî de ruve de bèruvette que virant ein segneuleint tsacon sa tsanson. Il paraît que cein s'appelle dâi *dissonnance* et que l'è cein que lâi avâi de pe galé dein tota clli l'abbâî dâi bouélan. Quand l'accouillâre, que lâi diant *diretteu,* ètâi mafî, l'ètâi bin dobedzî de sa'rretâ, adan tota la beindâ sè quâisîve et l'allâvant bâire quartetta avoué li po que lâi prègne pas la brelâire de recoumeincî à ècourdjatâ avoué sa rioûta.

Aprî cein l'ant baillî dâi prix. Ie paraît que clliâo que l'avant pu bramâ clliâo *dissonance* justo faux cein que faillâi po que sâi galé l'ètant lè premî. Et l'ètâi dâi lutsèhye de dzoûïo à vo z'assordolhî. Lè diretteu l'ètant quie assebin, mâ lâo z'avant prâi lâo rioûte. Sein cein, voliâi-vo à fremâ que l'arant recoumeincî lâo niéze avoué et que l'arant ti rebramâ po lè fére botsî. Einfin cein l'è bin zu.

Et aprî, l'ètâi la fîta ; et lè bouèlan sè sant mèclliâ. Mâ on lè veillîve, mîmameint que lo Conset d'Etat l'avâi de à n'on prèfet d'allâ on pou pertot vè clliâo dzein po vère se dâi coup dèvesâvant mau dâo gouvernemeint. Cein s'è pas pî tant mau passâ tot parâi. L'a pî oïu doû de clliâo bouèlan que dèvesâvant dinse :

— Vo z'îte bin saillâ ?

—Peinse-tè vâi : lè tot premî !

— Vouaîh ! Lè premî ?

— Oï. Sein la meinta que vo dio.

— Lè premî ! Adan, cô è-te que vo manèyîve la rioûta po vo z'accouillî ? Lo régent ?

— Que na. L'è lo menistre !

— Vâi mâ, du que clli l'abbâyî l'ètâi la demeindze, quemet voûtron menistre a-te pu venî ?

— Oh bin ! l'a baillî condzî âo bon Dieu po on dzo !

Marc à Louis.

ENCORE LUTRY

ON est gai, à Lutry. Le sang y coule rapide et bien rouge, dans les veines.

Bombarde, que d'aucuns appellent aussi Bonbonne, est l'un des plus authentiques représentants d'une race solide dont la tête est près du bonnet, le verre au bord des lèvres et la malice au fond des yeux. Au hasard, cueillons quelques-uns des propos qu'il émet sans effort :

— Je demeure droit contre la cure... A la longue, naturellement, les sermons traversent la muraille.... Comme ça, on n'a pas besoin d'aller tant souvent à l'église... Et puis les prières d'un pasteur, c'est comme un paratonnerre : ça protège dans un rayon de quarante mètres. Inutile de faire double emploi !

— Jamais la vie ne me semble plus belle que quand je plonge et que je nage sous l'eau à cinq heures du matin....

— Je n'aime pas les pouëtes figures... On est dans le monde pour rire, pour cultiver la vigne et prendre du poisson quand ça mord... Et même si ça ne mord pas, il faut encore en rire... Non, je n'aime pas les pouëtes figures !

Il ne faudrait pourtant pas tenir l'ami Bombarde pour un fantoche sans consistance, pour un plaisantin dont seule la gouaille desserre les lèvres. Au dernier matin de la dernière période de service dans le bataillon des carabiniers vaudois, à Morges, ses yeux se sont mouillés quand le drapeau, une fois encore, passa devant le front des compagnies hérissées de baïonnettes, puis s'éloigna, dans un bruit de fanfares et de clairons, glissant doucement sur le feuillage des grands arbres jaunis par l'automne. Sobrement, Bombarde a murmuré : — Charrette !... et ce seul mot valait mieux qu'un discours.

Et puis Bombarde montre à qui veut le voir, mais sans en tirer la moindre vanité, comme il montrerait son couteau de poche ou des bretelles neuves, une lettre marquée du sceau du Haut Conseil d'Etat vaudois, une médaille d'or qui se balance au bout d'un joli ruban... Certain soir d'orage, un homme se noyait. Premier trait d'héroïsme, Bombarde, assis dans la tiédeur d'une salle à boire, abandonne les trois décis dont il venait à peine de humer l'odeur. Il se précipite. Du débarcadère, il plonge. Il nage, là-bas, au large, d'où s'élèvent les cris. Luttant contre les vagues qui le giflent à la volée, il rejoint l'homme, il le saisit au collet avant qu'il coule à pic et le ramène, évanoui, sur la berge.

Quand on l'en presse et qu'il raconte cela, Bombarde ajoute très simplement :

— A d'autres de continuer l'opération. Moi, j'ai été achever mes trois décis...

Et comme la malice, à Lutry, ne perd jamais ses droits, Bombarde dit encore, en clignant de l'œil, sans toutefois mener sa phrase jusqu'au bout :

— J'ai appris, depuis, que mon gaillard ne